



Aux membres de la
Coopérative ENERGIE 2030

ENERGIE 2030
Coopérative

Breite Wege 1
4730 Raeren
Belgique

Conseil d'administration
Patrick Kelleter
Martin Winkler
Uwe Rönna
Frank van den Höfel

www.energie2030.com
info@energie2030.com

Invitation à l'Assemblée générale du 9 juin 2024 à Eynatten

Raeren, mai 2024

Cher membre de la coopérative ENERGIE 2030,

par la présente, nous vous invitons cordialement à notre **Assemblée générale ordinaire du 9 juin 2024**.

Lieu : Hôtel-Restaurant TYCHON, Aachener Str. 30 à 4731 Eynatten, Belgique.
Date : le 9 juin 2024 à 14 heures (inscription à partir de 13h30).

Les nouveaux membres du Conseil d'administration élus lors de la dernière Assemblée générale (Patrick Kelleter, Martin Winkler, Uwe Rönna et Frank van den Höfel) souhaitent vous informer sur l'année écoulée, vous présenter le bilan et vous donner des perspectives d'avenir.

L'adaptation de nos statuts à la nouvelle législation belgo-européenne a été un point primordial du travail administratif de l'année dernière. Une étape qui était nécessaire et qui présente également des avantages. Une nouveauté importante des statuts est que nous pouvons désormais utiliser le courrier électronique, en plus de la voie postale, pour inviter et informer nos membres. Cela permet d'économiser beaucoup de temps et d'argent.

Un autre changement est le déplacement de la date de l'AG ; elle se tiendra à l'avenir une semaine plus tard (toujours le 2e dimanche de juin).

Vous vous êtes peut-être déjà étonnés que nous n'ayons pas envoyé d'attestation fiscale concernant les dividendes et le précompte mobilier cette année. Cela s'explique par le fait que l'Assemblée générale de l'année dernière a décidé de ne pas distribuer de dividendes pour l'exercice 2022. Dans la mesure où vous n'avez pas effectué de nouveaux versements depuis lors, le montant de votre participation reste inchangé par rapport au dernier extrait de compte.

Si vous avez toutefois des questions concernant votre participation ou si vous avez besoin d'un extrait de compte, n'hésitez pas à nous le demander (par e-mail à info@energie2030.com).

Afin de pouvoir préparer au mieux cette Assemblée générale, nous vous demandons de bien vouloir **vous inscrire jusqu'au 1^{er} juin 2024**. Les informations concernant l'inscription se trouvent au verso.

Par ailleurs, nous vous prions de nous communiquer votre adresse e-mail, si vous avez reçu cette lettre d'invitation par la poste.

Nous espérons vous voir nombreux !

Pour la coopérative ENERGIE 2030

Patrick Kelleter

Martin Winkler

Uwe Rönna

Frank van den Höfel

Informations concernant l'Assemblée générale 2024 de la coopérative ENERGIE 2030

Date :

Assemblée générale ordinaire : le 9 juin 2024, à 14h00 à Raeren (Eynatten), Belgique

Lieu :

Hôtel-Restaurant TYCHON
B-4731 Eynatten, Aachener Str. 30

Déroulement :

13h30 inscription des participants
14h00 **début de l'Assemblée générale**

Ordre du jour :

1. Constatation de la bonne et due forme de la convocation.
2. Ajouts à l'ordre du jour
3. Rapport du Conseil d'administration.
4. Présentation du bilan 2023 et rapport du commissaire aux comptes.
5. Approbation des comptes annuels.
6. Vote sur l'affectation du résultat.
7. Décharge du Conseil d'administration.
8. Divers.

Le bilan sera disponible au téléchargement à partir du 3 juin : www.energie2030.com/e2030/de/bilanz.

Inscription :

Pour participer à l'Assemblée générale, il est nécessaire de s'inscrire jusqu'au 1^{er} juin inclus. Cela peut se faire sur le site internet www.energie2030.com. Il vous suffit de vous munir de votre numéro de membre et de votre code personnel que vous nous avons transmis l'année dernière.

Vous pouvez aussi vous inscrire de manière informelle en indiquant votre nom et numéro de membre par courrier postal ou par e-mail à info@energie2030.com.

Représentation :

Chaque détenteur de parts peut se faire représenter par un autre détenteur de parts ou par le Conseil d'administration de la coopérative pour les votes. Les votes par procuration peuvent être envoyés lors de l'inscription sur internet ou par écrit jusqu'au 1^{er} juin (courrier postal ou électronique) à l'adresse du siège social. Pensez également à compléter une procuration pour le représentant, qui devra être présentée à l'Assemblée générale. Le formulaire est disponible sur le site internet (onglet service – téléchargement) et peut également être demandé par e-mail ou par courrier.